

Commune de La Vieux-Rue

PROCÈS-VERBAL de la réunion du 1^{er} avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} avril,

à vingt heures, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni à la salle des polyvalente, en séance ordinaire, à huis-clos, sous la présidence de Monsieur Thierry VANDERPERT, Maire.

PRESENTS : Mme Geneviève VENDANGER, M. Philippe JOBIN, Mme Magali LIENARD, M. Philippe DE GUERPEL, M. Stéphane LECLERC, M. Xavier VAN DEN BOSSCHE, M. Xavier AMBROISE, M. Vincent DÉMARAIS, M. Yann GERVAIS, Mme Sophie DELAMARE, Mme Mélanie LEBOULEUR, M. Bruno COGNARD.

ABSENTS EXCUSES : Mme Nadine BRÉANT, M. Médéric GALLAY,

SECRETAIRE : Mme Magali LIÉNARD

Le procès-verbal du 18 mars 2021 a été adopté à l'unanimité par les membres du conseil présents.

I. Approbation du Compte de Gestion 2020 – Délibération n° 2021-13

Monsieur Le Maire fait lecture du courriel reçu de Monsieur MOREL, percepteur, qui s'excuse de son absence pour commenter le compte de gestion comme à l'accoutumée.

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées

Après en avoir délibéré :

1° - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2020 au 31 Décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

II. Vote du Compte administratif 2020 – Délibération n° 2021-14

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif puis se retire pour le vote de celui-ci.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Philippe JOBIN, décide et approuve, à l'unanimité, le compte administratif qui se présente comme suit :

- Section Fonctionnement

Recettes de fonctionnement :	382 724.91 €
Dépenses de fonctionnement :	277 855.33 €
D'où un excédent de fonctionnement de :	104 869.58 €
Résultats reportés de 2019 :	509 010.90 €
Résultat de clôture :	613 880.48 €

- Section d'investissement

Recettes d'investissement :	298 222.54 €
Dépenses d'investissement :	292 448.05 €
D'où un excédent d'investissement de :	5 774.49 €
Résultats reportés 2019 :	134 905.96 €
Résultat de clôture :	140 680.45 €

Compte tenu des restes à réaliser qui s'élèvent à :

Total des dépenses :	140 488 €
----------------------	-----------

Le besoin de financement en investissement est donc de :
140 680.45 € – 140 488 € = 192.45 €

III. Affectation de résultat 2020 – Délibération n° 2021-15

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de procéder à l'affectation du résultat au budget primitif 2021 d'une somme de 192.45 €.

IV. Vote du budget primitif 2021 – Délibération n° 2021-16

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 18 mars 2021, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	923 517 €	923 517 €
Section d'investissement	260 754 €	604 558 €
TOTAL	1 184 271 €	1 528 075 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 18 mars 2021,
Vu le projet de budget primitif 2021,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	923 517 €	923 517 €
Section d'investissement	260 754 €	604 558 €
TOTAL	1 184 271 €	1 528 075 €

V. Questions diverses

- Crise sanitaire : l'école Marie BIGOT est fermée du 6 au 9 avril 2021. Le calendrier des vacances scolaires est ainsi modifié : du 12 au 23 avril 2021. Reprise des cours le lundi 26 avril.
- Ramassage des déchets verts et des encombrants : Mme VENDANGER demande s'il est possible d'envisager un ramassage des déchets verts au domicile des administrés en raison des dépôts sauvages sur la commune. Ramassage des encombrants une fois par an.
- Monsieur le Maire est défavorable. Une entraide entre voisins serait plus judicieuse en cas de difficultés pour le transport des déchets et/ou des encombrants à la déchetterie.

- Centres de vaccinations pour la COVID-19 : il est difficile de prendre rendez-vous auprès des centres de vaccination pour les personnes âgées.
- Groupe de communication : il faudrait plus de personnes pour se répartir les tâches : appel aux bonnes volontés ! Un administré a proposé son aide pour l'élaboration du bulletin communal. M. LECLERC serait intéressé mais il souhaite connaître les dates des prochaines réunions pour s'organiser.

Séance levée à 21 h 33